

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 107 promulguant le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies.

n° 107

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 avril 1913

Numéro JO
n° 198 du 30/04/1913

Date du numéro
30 avril 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

Vu la circulaire ministérielle du 22 mars 1913, prescrivant la promulgation du dit décret.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er} — Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.